



## Commission de Suivi de Site de l'Unité de Valorisation Énergétique de Poitiers

### Compte-rendu de la réunion du lundi 1er juillet 2024

La Commission de Suivi de Site de l'UVE de Poitiers s'est réunie à l'UVE de Poitiers le lundi 1er juillet 2024 à 14h sous la présidence de M. ARCOBELLi, Directeur de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial de la Préfecture de la Vienne.

Participaient à cette réunion :

- M. Florian PAULIN, CAP'ECOS
- M. Benoît CLEMENT, IDEX
- M. Emmanuel GAULT, IDEX
- M. Stéphane BELOMNT-E-PENA, IDEX
- Mme Tess LAURENT, ATMO Nouvelle-Aquitaine
- M. Roland CAIGNEAUX, Vienne Nature
- M. Thomas ROYER, Grand Poitiers
- Mme Laurence ROBLIN, Grand Poitiers
- M. Pierre BUSSON, UBD DREAL
- M. Pierre ESCALE, UBD DREAL
- Mme Ingrid MEMETEAU, chef du Bureau de l'environnement – Préfecture
- Mme Mélanie AUTHÉ, Bureau de l'environnement – Préfecture
- M. Mamadou BAH, Grand Poitiers

M. ARCOBELLi ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et donne la parole à M. PAULIN pour la présentation du bilan d'activité 2023.

Les diaporamas de cette présentation sont joints en annexes du présent compte-rendu.

M. ARCOBELLi questionne M. PAULIN sur la fréquence des explosions dues aux bonbonnes de protoxyde d'azote dans les déchets

M. PAULIN indique qu'il y a eu encore beaucoup d'explosions en 2023, mais qu'en 2024 il y en a moins. La taille des bonbonnes est plus petite et certaines communes ont mis en place des filières de récupération.

M. ROYER informe qu'un marché public pour récupérer ces bonbonnes sera bientôt lancé dans les 40 communes de Grand Poitiers.

Mme ROBLIN ajoute qu'une réflexion est en cours pour évacuer les bonbonnes par un prestataire homologué. C'est assez onéreux car le recyclage représente 11€ par unité (coût lié à la mise en sécurité au titre des équipements sous pression).

M. CAIGNEAUX demande s'il s'agit d'un prestataire local.

Mme ROBLIN répond que le prestataire vient du Grand Ouest mais la collecte se fera lors d'un passage dans le secteur.

M. ARCOBELLi demande quelle est la fréquence des campagnes de mesures de bruit.

M. PAULIN répond qu'elles ont lieu tous les 3 ans. Actuellement c'est la 4eme campagne de mesures. Il n'y a pas de plainte particulière concernant le bruit. La hausse des émergences nocturnes est due à la baisse du fond sonore et non à l'augmentation du bruit de l'usine. L'installation de pièges à son dans la colonne de tirage permettrait de réduire de -11 dB les émissions sonores mais généreraient des pertes de charge donc un fonctionnement des ventilateurs à un niveau élevé. Un appel d'offre est en cours (15 jours) pour des travaux qui débuteraient en septembre 2024.

Mme LAURENT présente le rapport de l'ATMO concernant la surveillance de la qualité de l'air.

M. CAIGNEAUX demande une explication des pics de furanes chlorées.

M. PAULIN répond que c'est en lien avec les émeutes du 30 juin 2023 aux Couronneries. Des bâtiments ont été incendiés ce qui explique les retombées sur deux sites lors des campagnes de surveillance proches.

M. PAULIN informe que des travaux sur les filtres à manches ont été engagés à hauteur de 1,2 million pour prolonger leur durée de vie de 2 ans.

M. CAIGNEAUX indique que concernant le CO2, il faudrait un document qui fasse le bilan sur plusieurs années, sur le rejet de l'usine lors du fonctionnement.

M. PAULIN indique que la prise de conscience sur les émissions de CO2 est récente. Il représente environ 809 kg /T incinérée, c'est une bonne valeur par rapport aux autres UVE même si sur le principe ce n'est pas satisfaisant.

L'UVE de Poitiers est en dessous des seuils concernant la directive IED, Grand Poitiers a décidé de suivre les émissions de CO2. Il a une réduction des quantités de réactifs (chaux, coke, eaux ammoniacale), tout en maintenant la conformité des émissions.

Il existe des systèmes de captation de CO2, mais pas sur des UVE ce serait très coûteux.

M. BUSSON fait une présentation pour la DREAL et indique que des contrôles ont notamment été faits sur les meilleures techniques disponibles (MTD)

M. CAIGNEAUX note que dans le rapport de la DREAL, il apparaît toujours les non-conformités, par exemples sur les équipements de levage et la foudre. Il demande pourquoi ces points ne sont pas levés.

M. PAULIN explique que la réglementation suivie par l'APAVE est de plus en plus complexe au fil du temps. L'ensemble des non-conformités sont levées, ce qui reste ce sont des observations. Concernant l'équipement contre la foudre, il est difficile de trouver un prestataire.

M. ARCOBELLi demande si dans les perspectives 2024 les mêmes tonnages vont être maintenus, étant donné qu'avec le tri sélectif, il devrait y avoir une baisse des déchets.

M. PAULIN répond qu'il y a une vraie baisse des tonnages du gisement propre que l'on compense par l'augmentation des apports externes (Haut Poitou et aussi quelques apports de professionnels qui avant été enfouis). L'objectif de Grand Poitiers, c'est de ramener ce qui peut être valorisé énergétiquement sur l'UVE. Au global le tonnage est stable à environ 47,5 kt depuis 2019. Une bonne anticipation des arrêts techniques a permis de réduire le détournement de déchets vers l'enfouissement. L'optimisation faite permet d'accepter plus de déchets à haut pouvoir calorifique (14 % vs 7 %).

M. ARCOBELLi évoque l'aménagement paysagé qui avait été envisagé autour de l'UVE pour éviter le bruit.

M. PAULIN répond qu'aujourd'hui, ils sont en attente de la mise en place des pièges à sons pour réduire le bruit. Finalement, l'aménagement paysager n'aurait pas été adapté.

Les membres de la CSS n'ayant pas d'autres observations, M. ARCOBELLi remercie les participants et lève la séance à 15h50. Une visite du site est ensuite réalisé par les membres de la CSS.

**Pour le préfet,  
Le directeur délégué,**

  
**Stéphane ARCOBELLi**